



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23987

VALABLE JUSQU'AU 02/03/2027

ÉDITÉ LE

12/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 05/05/1982
100 000

Raison sociale : ISO-TOIT (AGENCE)

RUE DES RENARDS
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1982B00153

Siret : 324 285 576 00025

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 118657 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6843679904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6843679904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 02 32 70 48 48

Fax : 02 32 70 48 49

Portable :

Site Internet : <http://isotoit.fr>

E-mail : contact@isotoit.fr

Responsabilité légale :

H2RA (798 709 937) / MURY OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 57

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/02/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	13/02/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	13/02/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	13/02/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	10/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	12/03/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.